



**REGIE DE L'OFFICE DE T
SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250306-DELOT2025_008-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 06 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi six mars à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt-huit février s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Sandrine FOURNIER (*arrivée à 18h43, note de synthèse n° 5*), Maud DURAND (*arrivée à 18h51, note de synthèse n° 7*), Messieurs Lionel CANON, Bernard SEJALON, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER, Alexandre MERLIN, Emmanuel OSSOLA

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Bernard SEJALON
Monsieur Clément BERRUX à Madame Nadine CHAMBEL
Monsieur Philippe CHEVRAT à Monsieur Olivier BEGAIN
Monsieur Jean-François MOUSSET à Monsieur Alexandre MERLIN

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 12 décembre 2024 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE (*Mesdames Sandrine FOURNIER et Maud DURAND, absentes au moment du vote n'ont pas pris part au vote*)

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Lionel CANON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE (*Mesdames Sandrine FOURNIER et Maud DURAND, absentes au moment du vote n'ont pas pris part au vote*), les a acceptées.

N°2025/008

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
PLAN DE COMMUNICATION 2025 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

Délibération télétransmise le : 10 mars 2025

Mise en ligne du 10 mars 2025 au 10 mai 2025

Délibération exécutoire le : 10 mars 2025

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
06 MARS 2025

N°2025/008

PLAN DE COMMUNICATION 2025
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Office de tourisme élabore une proposition de plan médias pour l'année 2025. Ce plan médias intègre des espaces sur les supports digitaux (sites internet, réseaux sociaux, ...), de l'affichage (Tramway Genève), des espaces presse (magazines, PQR, ...), ainsi que de la radio - TV.

Ce plan associe la STBMA, les Thermes, la CTMB, LHSB pour certaines actions. Le plan médias pourra être étoffé, en fonction des besoins de communication et des opportunités, qui se présenteront, en collaboration éventuellement avec certains partenaires de l'Office de tourisme.

Ce plan médias permet également de bénéficier de rédactionnel notamment dans la presse magazine nationale et internationale.

PLAN MEDIAS PRINTEMPS			
MEDIA	CATEGORIE	PERIODE	TARIFS
Création de contenu / influence	DIGITAL	Printemps	6 000€
Display vidéo	DIGITAL	Printemps	8 000€
Insertion presse	PRESSE	Printemps	15 000 €
TOTAL			29 000 €
PLAN MEDIAS ETE			
TV segmentée	TV	ETE	20 000 €
Programmation	DIGITAL	ETE	15 000 €
Insertion presse	PRINT	ETE	35 000 €
Campagne tramway Genève	AFFICHAGE	ETE	4 500 €
TOTAL			74 500 €

gve

PLAN MEDIAS AUTOMNE-HIVER			
Création de contenu / influence	DIGITAL	AUTOMNE	3 000 €
Programmatisation	DIGITAL	HIVER	15 000 €
Insertion presse	PRINT	HIVER	30 000 €
Campagne Affichage Métro Paris	AFFICHAGE	HIVER	50 000 €
Campagne Affichage Métro Londres	AFFICHAGE	HIVER	20 000 €
Campagne tramway Genève	AFFICHAGE	HIVER	4 500 €
TOTAL			122 500 €
PLAN MEDIAS OPERATIONS ANNULLES			
SMASH	DIGITAL	Annuel	18 000 €
Réseaux sociaux	DIGITAL	Annuel	15 000 €
Autoroutes Infos	RADIO	Annuel	11 000 €
TOTAL			44 000 €
TOTAL PLAN MEDIAS 2025			270 000€

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le plan de communication pour 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

le Président,

Jean-Marc PEILLEX

le Secrétaire de séance,

Tiphée CANON

